



LES VENTOUX MASTERSERIES 2009

REGLEMENT

1. MODALITES GENERALES ET PARTICIPATION :

Les Ventoux Masterseries 2009 se déroulent sur une durée de 24 heures, leur date est fixée au samedi 11 (8 h) et dimanche 12 juillet 2009 (8 h).

L'objectif de cette journée est de permettre à des cyclistes de tout niveau de pratique, d'obtenir un certificat validant une performance sportive exceptionnelle qui constitue 5 ascensions minimum du Mont Ventoux durant les 24 heures avec le titre de MASTER du Mont Ventoux.

Les cyclistes qui réaliseront 3 ou 4 montées seront EXPERT du Mont Ventoux, enfin ceux qui réaliseront 1 ou 2 montées seront CHALLENGER du Mont Ventoux.

La participation aux Ventoux Masterseries est ouverte à tous, licenciés ou non, chaque participant devant effectuer ses tentatives sous sa propre responsabilité, à son propre rythme, avec ou sans assistance personnelle.

2. ASPECTS SPORTIFS :

Chaque participant aux Ventoux Masterseries sera référencé par une inscription préalable, il se présentera selon ses souhaits aux départs des 3 itinéraires (Bedoin/Malaucène/Sault).

Cependant, le départ de la première montée devra se faire obligatoirement par le versant SUD, soit par BEDOIN.

Une permanence d'enregistrement est ouverte pour toutes les modalités techniques et d'inscriptions.

Cette permanence se situe au bord de la route du Ventoux en centre village au MAGASIN DE CYCLES : LA ROUTE DU VENTOUX

La permanence sera ouverte le samedi 11 à partir de 7 heures et le vendredi 10 entre 15 et 20 heures.

Lors de son enregistrement sur une ligne de départ, chaque participant sera répertorié comme partant, il lui sera remis une carte de pointage officielle, qu'il devra faire valider aux permanences de l'organisation à chaque départ et au sommet à l'issue de chacune de ses montées.

Les lieux de départ de SAULT et de MALAUCENE seront communiqués lors de l'enregistrement avant la première montée.

Le participant a droit à toute assistance qu'il juge utile, boissons, encouragements, véhicule personnel ou autre support. L'organisateur des Ventoux Masterseries a par principe, confiance dans le comportement sportif du participant, de fait toute idée ou tentation de fraude sportive sur le temps réalisé pour effectuer une ascension, est totalement exclue.

Seuls importent les temps réalisés pour effectuer les montées du Mont Ventoux, donc le participant peut effectuer les descentes sur son vélo, mais il peut tout aussi bien se faire véhiculer par son assistance, se ravitailler, se reposer comme bon lui semble, l'essentiel étant, les pointages sur les lieux de départ et au sommet.

Le lieu d'enregistrement au sommet sera identifié par des banderoles des partenaires de l'événement et le poste de ravitaillement permanent destiné aux participants.

3. PRESTATIONS DE L'ORGANISATEUR :

L'organisateur fournira à chaque participant une fiche individuelle qui comportera les détails chronométrés de chacune de ses ascensions, puis à l'issue de la journée, chaque participant se verra remettre un diplôme officiel validant sa performance comme MASTER, EXPERT ou CHALLENGER DU MONT VENTOUX.

Un buffet permanent de rafraîchissements et produits énergétiques sera à la disposition de tous les participants, au sommet du Mont Ventoux, près de l'aire de chronométrage.

Les ravitaillements de route et soins du sportif seront l'affaire exclusive du participant.

L'organisateur ne fournira pas de dépannage organisé, mais du petit matériel ainsi qu'une assistance de base, seront prévus au sommet près du poste de chronométrage.

Un centre de dépannage sera tenu au magasin La Route du Ventoux, partenaire des Ventoux Masterseries.

4. SECURITE ET GARANTIES :

Chaque participant en s'inscrivant pour les VENTOUX MASTERSERIES, reconnaîtra avoir pris connaissance du présent règlement et en signera un exemplaire annexe.

Il effectuera ses tentatives dans le plus strict respect du code de la route et s'engagera à ce que son véhicule personnel d'assistance s'il en dispose, soit également conforme à ces règles de sécurité routière.

Le participant déclare être en possession d'une assurance personnelle R.C ou individuelle accidents, afin de couvrir d'éventuels dommages pouvant survenir à des tiers du fait de sa responsabilité éventuelle.

L'organisateur, son équipe, ou ses partenaires ne sauraient être tenus pour responsables en cas de défaillance physique du participant ou problèmes du même type.

L'assurance R.C de l'organisateur couvrira tous dommages éventuels pouvant survenir dans le cadre de l'organisation technique et logistique des Ventoux Masterseries.

L'organisateur proposera à tous les non licenciés qui le souhaiteront une carte à la journée FFC, assurance individuelle couvrant ses éventuels dommages pouvant survenir dans le cours de l'épreuve.

5. INSCRIPTIONS :

Tous participants: 40 Euros.

Tous renseignements:

Velo-Concept: Tel/Fax: + 33 (0)4/90/92/44/04.

Info@velo-concept.com

<http://www.ventouxmasterseries.com>

Inscriptions par téléphone.

A LA ROUTE DU VENTOUX. BEDOIN. Tel : 04 90 67 07 40

6.FORMALITES DE DEPART:

Samedi 11 Juillet à partir de 7 heures à BEDOIN.

Départ officiel des Masterseries à 8 heures. A BEDOIN.

7. CONCLUSIONS :

Le présent règlement peut évoluer selon l'époque et les circonstances administratives, techniques ou sportives, avant, pendant, ou après le déroulement des VENTOUX MASTERSERIES 2009.

Vélo Concept. Octobre 2008